



LZD101 DILUENTE Ritardante per PU - Retardant Thinner for PU

Fiche du 4/12/2018, révision 1

1. Identification

Identificateur de produit SGH
Identification du mélange :
Dénomination commerciale : DILUENTE Ritardante per PU - Retardant Thinner for PU
Autres moyens d'identification
Code commercial : LZD101



Usage recommandé et restrictions d'utilisation
Utilisation recommandée :
Usages industriels et professionnels (SU3 - SU22)
Diluant pour vernis
Solvant

Identificateur du fournisseur initial
Fournisseur :
NUOVA S.I.V.A.M. SpA - Via Monviso, 10 - 20010 BAREGGIO (MI) - Tel. +39 02 90304.1
Importateur:
Quincaillerie Richelieu Ltée/Richelieu Hardware Ltd.
7900 Henri-Bourassa Blvd. W.
Montreal, Quebec, Canada, H4S 1V4
Tel :+1-514-832-4010
Numéro de téléphone d'urgence pour le Canada: Canutec (613) 996-6666
Distributeur:
Quincaillerie Richelieu Ltée/Richelieu Hardware Ltd.
7900 Henri-Bourassa Blvd. W.
Montreal, Quebec, Canada, H4S 1V4
Tel :+1-514-832-4010
Numéro de téléphone d'urgence pour le Canada: Canutec (613) 996-6666

Personne chargée de la fiche signalétique :
msds@sivam.it

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence
NUOVA S.I.V.A.M. SpA - Tel. +39 02 90304.1 (Lundi - Vendredi 8.00 - 15.00)
Centre antipoison - Ospedale di Niguarda - Milano - Tel. +39 02 66101029 (24 h)

2. Identification des dangers

Classification du produit dangereux
 Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.
 Danger, Repr. 1B, Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence
Pictogrammes de danger:



Danger
Mentions de danger:
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence:
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant.
P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P370+P378 En cas d'incendie, utiliser mousse avec résistance à l'alcool, poudres chimiques, CO2, eau atomisée. Ne jamais utiliser jet d'eau.

Fiche signalétique

LZD101 DILUENTE Ritardante per PU - Retardant Thinner for PU

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales

Aucune

Autres dangers

Aucun

Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue

Aucune.

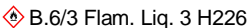


3. Composition/information sur les ingrédients

Substances

N.A.

Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement SIMDUT 2015 et classification connexes:

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 0.1% - < 0.3%	2-methoxypropyl acetate	Numéro Index : 607-251-00-0 CAS : 70657-70-4 EC : 274-724-2	 B.6/3 Flam. Liq. 3 H226  A.7/1B Repr. 1B H360  A.8/3 STOT SE 3 H335

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

Symptômes/effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Aucun

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche signalétique).

Traitement :

Aucun

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés et inappropriés

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie, utiliser mousse avec résistance à l'alcôle, poudres chimiques, CO₂, eau atomisée. Ne jamais utiliser jet d'eau.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux :

Aucun

Propriétés explosives :

N.D. in volume

Propriétés comburantes :

N.D.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'ignition.

Fiche signalétique

LZD101 DILUENTE Ritardante per PU - Retardant Thinner for PU

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.
Fournir une ventilation adéquate.

Emmener les personnes en lieu sûr.
Utiliser une protection respiratoire adéquate.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage
Laver à l'eau abondante.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Manipuler ou ouvrir la boîte avec la plus grande prudence.

Dans les locaux habités ne pas utiliser sur de grandes surfaces.

Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Conserver à distance de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Éviter l'accumulation de charge électrostatique.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux :

Frais et bien aérés.

Installation électrique de secours.

Température de stockage :

Conserver à température ambiante.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles

Valeurs limites d'exposition DNEL

N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucun

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux :

Lunettes avec protection latérale

Protection de la peau :

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains :

Gants adaptés de type :

Matériel adapté :

NBR (caoutchouc nitrile)

Caoutchouc butyle

Protection respiratoire :

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect et couleur : liquide incolore

Odeur : typique

Seuil d'odeur : N.D.

pH: N.A.

Point de fusion/congélation : - 66 °C

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : 145 °C

Point éclair : 45 °C

Vitesse d'évaporation : N.D.

Inflammation solides/gaz : N.A.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : 7% - 1.5% Vol.

Pression de vapeur : 3.55 hPa (20 °C)

Fiche signalétique

LZD101 DILUENTE Ritardante per PU - Retardant Thinner for PU

Densité des vapeurs:	4.6
Densité relative :	0.960 - 0.967
Hydrosolubilité:	198 g/l
Solubilité dans l'huile :	partiel
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	1.2
Température d'auto-allumage :	333 °C
Température de décomposition :	N.D. °C
Viscosité :	N.D.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

Stabilité chimique

Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

Risque de réactions dangereuses

Peut générer des gaz inflammables au contact de métaux élémentaires (alcalis et terres alcalines), de nitrures.

Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts, de réducteurs forts.

Conditions à éviter

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.

Matériaux incompatibles

Eviter le contact avec des matières comburantes : le produit pourrait s'enflammer.

Produits de décomposition dangereux

Aucun.

11. Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le produit :

DILUENTE Ritardante per PU - Retardant Thinner for PU

a) toxicité aiguë

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

f) cancérogénicité

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

g) toxicité pour la reproduction

Le produit est classé: Repr. 1B H360

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

j) danger par aspiration

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

N.A.

Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérogènes :

Aucune.

Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC :

Aucune.

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) OSHA :

Aucune.

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH :

Aucune.

Fiche signalétique

LZD101 DILUENTE Ritardante per PU - Retardant Thinner for PU

12. Données écologiques

Écotoxicité
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.
DILUENTE Ritardante per PU - Retardant Thinner for PU
Non classé pour les dangers pour l'environnement
Pas de donnée disponible pour le produit

Persistence et dégradation
N.A.

Potentiel de bioaccumulation
N.A.

Mobilité dans le sol
N.A.

Autres effets nocifs
Aucun

13. Données sur l'élimination

Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées.
Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

14. Informations relatives au transport



Numéro ONU
Numéro TDG: UN3272
ADR-UN Number: 3272
DOT number: UN3272
IATA-UN Number: 3272
IMDG-UN Number: 3272

Désignation officielle de transport de l'ONU
TDG-Nom de transport: ESTERS, N.O.S. (2-methoxy-1-methylethyl acetate)
ADR-Shipping Name: ESTERS, N.O.S. (2-methoxy-1-methylethyl acetate)
DOT-Shipping Name: Esters, n.o.s.(2-methoxy-1-methylethyl acetate)
ADR - Nom d'expédition : Esters, n.o.s. (2-methoxy-1-methylethyl acetate)
IATA-Shipping Name: ESTERS, N.O.S. (2-methoxy-1-methylethyl acetate)
IATA - Nom technique : Esters, n.o.s. (2-methoxy-1-methylethyl acetate)
IMDG-Shipping Name: ESTERS, N.O.S. (2-methoxy-1-methylethyl acetate)
IMDG - Nom technique : Esters, n.o.s. (2-methoxy-1-methylethyl acetate)

Classe de danger relative au transport
TDG Classe: 3
ADR-Class: 3
DOT Hazard Class: 3
ADR - Numéro d'identification du danger : 30
IATA-Class: 3
IATA-Label: 3
IMDG-Class: 3

Groupe d'emballage
TDG Groupe d'emballage: III
ADR-Packing Group: III
DOT Packing group: III
IATA-Packing group: III
IMDG-Packing group: III

Dangers environnementaux
ADR - Polluant environnemental : Non
IMDG-Marine pollutant: no

Transport en vrac (conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC)
N.A.

Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement
Ferroviaire (RID) : 3
TDG Dispositions spéciales: 16
DOT Special provisions: B1, IB3, T4, TP1, TP29
ADR-Subsidiary risks: -

Fiche signalétique

LZD101 DILUENTE Ritardante per PU - Retardant Thinner for PU

ADR - S.P. :	274 601
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):	3 (D/E)
IATA-Passenger Aircraft:	355
IATA-Subsidiary risks:	-
IATA-Cargo Aircraft:	366
IATA-S.P.:	A3
IATA-ERG:	3L
IMDG-EmS:	F-E , S-D
IMDG-Subsidiary risks:	-
IMDG-Stowage and handling:	Category A
IMDG-Segregation:	-

15. Informations sur la réglementation

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question

Cette Fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement Hazardous Products Regulations (HPR) - WHMIS 2015.

INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants

Substances énumérées dans le NPRI:

Aucune.

Inventaire DSL - Liste des Substances Domestiques

Aucune substance énumérée

Inventaire NDSL - Liste des Substances Non Domestiques

Aucune substance énumérée

Inventaire TSCA

Liste des substances énumérées dans l'inventaire TSCA : Aucune substance énumérée

Aucune substance énumérée

Substances énumérées dans le TSCA:

Aucune.

États-Unis - Réglementations fédérales

SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act

Section 302 - Substances extrêmement dangereuses : Aucune substance énumérée.

Section 304 - Substances dangereuses : Aucune substance énumérée.

Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques : Aucune substance énumérée.

CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

Aucune substance énumérée.

CAA - Clean Air Act

Substances énumérées dans le CAA :

Aucune.

CWA - Clean Water Act

Substances énumérées dans le CWA :

Aucune.

États-Unis - Réglementations spécifiques des états :

California Proposition 65

Substances énumérées dans California Proposition 65 :

Aucune.

Massachusetts Right to know

Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :

Aucune substance énumérée.

New Jersey Right to know

Substances énumérées dans New Jersey Right to know :

Aucune substance énumérée.

Pennsylvania Right to know

Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :

Aucune substance énumérée.

Composés Organiques Volatils - COV = 100.00 %

Composés Organiques Volatils - COV = 970.00 g/l

Substances volatiles CMR = 0.20 %

Carbone organique - C = 0.55

16. Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Fiche signalétique

LZD101 DILUENTE Ritardante per PU - Retardant Thinner for PU

Fiche du 4/12/2018, révision 1

Avertissement légal:

Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Les informations se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas une garantie de qualité spécifique. Les informations concernent un Cette fiche signalétique annule et remplace toute édition antérieure.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Étiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
HMIS:	Hazardous Materials Identification System
IARC:	International Agency for Research on Cancer
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
NFPA:	National Fire Protection Association
NIOSH:	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP:	National Toxicology Program
OSHA:	Occupational Safety and Health Administration
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps